

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 426/2024	OBJET : Capitale Française de la Culture 2024 – Convention avec Pays de Montbéliard Agglomération
Date de la convocation : 10/07/2024 Date de la séance : 16/07/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 4 Membres excusés : 3 Membre absent : 1 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Jacinthe NUNHOLD M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON M ; Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Christophe CHARLES
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Membre absent non excusé : M. Ismaël BOUDJEKADA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/07/2024 et de sa publication le 18/07/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/07/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 18/07/2024	

Le Rapporteur :

La ville de Grand-Charmont a constitué un groupe de travail avec les acteurs locaux dans le but de se positionner sur l'appel à initiatives « Un pas de côté » – Montbéliard Capitale Française de la Culture (CFC) 2024.

Après un état des lieux de l'offre culturelle au sens large sur le territoire de Grand-Charmont, il a rapidement été question du sens de la démarche. En effet, l'enjeu n'est pas de construire une juxtaposition d'actions dépourvues de lien ou de développer des actions éphémères de grande ampleur. Le groupe de travail s'est donc orienté vers une démarche de valorisation et de pérennisation de l'existant avec une plus-value grâce au soutien financier, logistique et technique dans le cadre de la labellisation CFC.



Le comité de pilotage a ainsi identifié un lieu sur la commune qui est central, accessible au plus grand nombre et susceptible de développer l'attractivité du territoire : le site du Fort Lachaux. Ce dernier dispose d'atouts non négligeables pour rassembler des projets qui font sens.

Outre les fortifications inexploitées à ce jour, le Fort Lachaux a été le témoin des vagues de flux migratoires qui ont alimenté en main d'œuvre les usines Peugeot. Jusqu'à trois mille habitants ont séjourné simultanément dans des baraquements en étant issus de régions et de pays divers. La transformation du territoire s'est traduite par la construction de nouveaux quartiers pour loger les ouvriers dans de meilleures conditions. Aujourd'hui, l'évolution du site du Fort Lachaux avec la démolition des baraquements ne laisse pas imaginer la présence d'habitants sur le site. Seuls quelques Charmontais d'un âge certain sont en capacité de témoigner sur cette période de l'histoire du site.

La ville de Grand-Charmont dispose d'un tissu associatif local dynamique et compétent en matière d'accès à la culture pour tous. En effet, la commune propose une programmation de manifestations culturelles tout au long de l'année avec des expositions photos et peintures, des concerts en lien avec Radio Amitié et l'harmonie municipale, des ateliers de création artistique avec le projet ART'AIR soutenu dans le cadre de la politique de la ville. La ville soutient également les écoles pour développer des projets autour du cinéma et de la scène. Enfin, dans le cadre de sa labellisation « ville amie des enfants », la commune travaille en partenariat avec l'UNICEF sur des temps d'échanges et de rencontres autour des problématiques des droits de l'enfant dans le monde en s'appuyant sur des supports pédagogiques.

Pour autant, ces projets culturels peinent à trouver leur public en dehors des initiés. Les habitants du quartier des Fougères s'interdisent l'accès à des formes d'art.

Le site du Fort Lachaux est un véritable « poumon vert » au sein d'un territoire industriel. Les habitants ont redécouvert le site pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID du fait de déplacements limités et de la fermeture des structures lucratives. Les espaces boisés, traversés par des chemins de randonnée balisés, abritent un écosystème et une biodiversité qui demandent à être valorisés.

En parallèle, la présence d'une ferme d'animation, construite sur la base d'un projet participatif d'habitants, ajoute une offre d'éducation, de sensibilisation et d'animation sur la thématique de l'environnement.

Ces trois axes ont conforté le comité de pilotage local dans la nécessité de valoriser le site du Fort Lachaux et d'en faire une place culturelle incontournable dans le cadre de l'appel à initiatives CFC.

La quête de sens du collectif s'enracine dans la crise sociale que connaît la France. Comment est-il possible de faire communauté sur un territoire où l'individualisme et le repli sur soi sont devenu la norme ? L'enjeu est de renforcer le vivre ensemble avec la culture comme outil de médiation. Pour cela, la ville de Grand-Charmont souhaite orienter son projet comme suit :

- **Réaliser un travail de mémoire :**

En mobilisant les habitants de la commune qui ont connu le site du Fort Lachaux pendant la période d'occupation des « migrants ». Comment cela fait-il écho aujourd'hui avec la composition des quartiers ? Comment a évolué la vie en communauté ? Ce travail de mémoire doit permettre de garder une trace (captation audio et vidéo, réalisation d'un ouvrage, création de panneaux informatifs...)



- **Animer le site :**
 - En centralisant l'ensemble des projets portés par le tissu associatif local ;
 - En accueillant des intervenants extérieurs (artistes, expositions, manifestations...)
 - En élaborant un spectacle participatif mêlant des artistes confirmés et des habitants volontaires.
- **Identifier le site comme un espace naturel à valoriser :**
 - En créant un observatoire ;
 - En développant une offre d'accueil respectueuse de la nature, en direction des familles, des enfants et des partenaires.

L'intention de la ville de Grand-Charmont et de ses partenaires s'appuie d'une part sur les ressources de l'environnement pour valoriser les compétences locales et créer une synergie des acteurs. L'enjeu est de développer de l'intelligence territoriale pour pérenniser une offre culturelle de qualité sur la commune à destination du plus grand nombre. D'autre part, il s'agit d'élaborer un projet de développement du site du Fort Lachaux pour lui permettre de rayonner à l'échelle de l'agglomération en élaborant des approches environnementales. Enfin, pour apporter une plus-value dans le cadre de la démarche « un pas de côté », le collectif souhaite être accompagné par des experts pour coconstruire un ancrage du site dans le temps avec une démarche participative.

Ce projet a été retenu par le nouveau commissariat artistique local et sera soutenu à hauteur de 30 000 € par Pays de Montbéliard Agglomération.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve le projet présenté par la Ville de Grand-Charmont et décrit ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Pays de Montbéliard Agglomération et jointe en annexe à la présente délibération.**

Le Maire,
Jean-PAUL MURNIER.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

